

## MOTION PRÉSENTÉE AU CA DU 17 FÉVRIER 2011 PAR LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION DU LYCÉE « Charles-Jully »

Alors que notre académie vit une saignée de postes sans précédent, 841 postes au total (soit 3,4 % des moyens dans le second degré) nous venons d'apprendre que dans notre établissement la ponction sur notre DHG antérieure allait être de -88,19 heures soit -4,9 équivalents temps plein en postes sur le LGT et de -130,3 heures soit -7,2 ETP pour la SEP.

Ce retrait de moyens n'est plus lié à l'évolution des effectifs ni au niveau académique, ni dans notre établissement, les effectifs étant stabilisés en classe de seconde, mais lié à une réforme qui diminue encore l'offre de formation.

Cela va indiscutablement entraîner des dégradations des conditions de travail dans les établissements : augmentation des effectifs élèves par classe, diminution des dédoublements de classes, postes vacants dès la rentrée, augmentation du recours aux personnels précaires, difficultés croissantes pour assurer les remplacements, ...

Les réformes servent de prétexte à toutes les économies. Suppression de quasiment toute formation professionnelle des enseignants stagiaires mis devant les élèves à temps complet depuis la rentrée 2010. Regroupements d'élèves de classes différentes dans des cours communs pour mieux charger les effectifs.

Aujourd'hui, nous élus de ce conseil d'administration sommes révoltés par ces atteintes au service public d'éducation.

Nous réclamons :

- une réduction des effectifs moyens et maximum par classe,
- un retour à une grille nationale d'horaires dans tous les lycées,
- l'organisation de cours à effectifs réduits notamment en langues vivantes,
- le rétablissement d'une formation en alternance pour les futurs enseignants à temps partiel,
- la modification de la réforme STI qu'on tente d'appliquer dans l'urgence uniquement pour économiser des moyens,
- et surtout l'abandon de ce postulat désastreux du non-remplacement d'un enseignant sur 2 qui part en retraite qui, dans les faits, correspond souvent à 2 suppressions de postes pour un départ en retraite.